

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 7 mars 2024 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

21-03-24

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER FÉVRIER 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 mars 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.1.1 - Rapport des activités 2023
 - 6.1.2 - Rapport financier 2023
 - 6.1.3 - Location local - mâchoires de vie
 - 6.2 - Sécurité civile - Éclipse solaire
 - 6.3 - Travaux rue Langevin et route 204
 - 6.3.1 - Demande de soumissions publiques
 - 6.3.2 - Acquisition de terrain
 - 6.4 - Dérogation mineure / Catherine Cayouette et Mathieu Deblois
 - 6.5 - Assurances municipales
 - 6.6 - Location machineries lourdes
 - 6.7 - Propositions normes éoliennes - consultation
 - 6.8 - Mesure d'accumulation des boues
 - 6.9 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 6.10 - Location Centre civique
 - 6.11 - Location - Local Caisse
 - 6.12 - Travaux de pavage
 - 6.13 - Réclamation Julie Larochelle
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Responsabilités des conseillers
 - 7.4 - Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.5 - École Fleurs-de-Soleil
 - 7.6 - Règlement de modification no 228-24 au règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
 - 7.7 - Éco-centre
 - 7.7.1 - Entente intermunicipale
 - 7.7.2 - Services sanitaires D.F. de Beauce
 - 7.8 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes
 - 7.9 - Congrès ADMQ 2024
 - 7.10 - MRC des Etchemins / Nos milieux de vie en action

- 7.11 - GOnet / statistiques d'utilisation 2023
- 7.12 - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
- 7.13 - Projet Frigo communautaire
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Centre de services scolaire Beauce-Etchemin
 - 8.3 - Sûreté du Québec
 - 8.4 - Tour de Beauce 2024
 - 8.5 - Journée internationale contre l'homophobie
 - 8.6 - Réseau des lesbiennes du Québec
 - 8.7 - Muni-Express
 - 8.8 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.1.3 Location local - mâchoire de vie
- 6.10 Location Centre civique
- 6.11 Location - local Caisse
- 6.12 Travaux de pavage
- 6.13 Réclamation Julie Larochelle
- 7.7.2 Services sanitaires D.F. de Beauce
- 7.13 Projet Frigo-communautaire

ADOPTÉE

22-03-24

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adoptés.

ADOPTÉE

23-03-24

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 7 mars 2024

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 MARS 2024

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2400108	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	478,17	478,17
C2400109	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	186,59	186,59
C2400110	BENEVA	1 094,40	1 094,40
C2400111	HYDRO-QUEBEC	1 020,06	1 020,06
C2400111	HYDRO-QUEBEC	33,55	33,55
C2400111	HYDRO-QUEBEC	658,82	658,82
C2400111	HYDRO-QUEBEC	2 040,15	2 040,15
C2400111	HYDRO-QUEBEC	2 004,02	2 004,02
C2400111	HYDRO-QUEBEC	1 842,80	1 842,80
C2400111	HYDRO-QUEBEC	1 047,69	1 047,69
C2400111	HYDRO-QUEBEC	1 733,18	1 733,18
C2400112	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	200,00	200,00
C2400113	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	548,88	548,88

C2400114	BELL MOBILITÉ INC.	96,64	96,64
C2400115	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	200,00	200,00
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	584,68	584,68
	YVAN GAGNON	286,46	286,46
C2400116	AON HEWITT	5 342,00	
C2400117	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 366,10	
C2400118	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 642,44	
C2400119	BENEVA	4 708,57	
C2400120	SOGETEL INC.	605,76	
C2400121	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	356,42	
C2400122	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25,00	
C2400123	MRC DES ETCHEMINS	63 195,00	
C2400124	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	187,11	
C2400125	COOP STE-JUSTINE	418,54	
C2400125	COOP STE-JUSTINE	641,90	
C2400126	HYDRO-QUEBEC	726,86	
C2400126	HYDRO-QUEBEC	954,28	
C2400127	PAGES JAUNES INC.	73,75	
C2400128	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	2 348,94	
C2400129	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	464,00	
C2400129	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	608,00	
C2400130	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	591,92	
C2400130	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	314,59	
C2400131	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	24,00	
C2400132	PAULO ET REMY INC.	22,97	
C2400133	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	569,13	
C2400134	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	471,33	
C2400135	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	323,21	
C2400135	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	898,92	
C2400136	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	125,83	
C2400137	CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-JUSTINE	150,00	
C2400138	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	163,98	
C2400139	M.R.C. DE BELLECHASSE	47 124,66	
C2400140	UAP INC.	169,04	
C2400141	LES HUILES DESROCHES INC.	5 402,37	
C2400142	EUROFINS ENVIRONEX	599,60	
C2400142	EUROFINS ENVIRONEX	452,43	
C2400143	EBI ELECTRIC	652,75	
C2400144	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2400145	SEL WARWICK	4 968,26	
C2400146	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	55,94	
C2400146	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	18,17	
C2400146	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	27,25	
C2400146	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	215,99	
C2400146	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	94,68	
C2400147	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	80,46	
C2400148	JV ALARME	55,01	
C2400149	CHEM ACTION INC.	419,66	
C2400150	GALA DU MÉRITE SPORTIF BEAUCE INC.	100,00	
C2400151	GYRO-TRAC CORPORATION	102,57	
C2400152	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2400152	DATA2CLOUD.CA	549,12	
C2400153	MOULIN LA LORRAINE	100,00	
C2400154	ENGLOBE CORP.	20 444,85	
C2400155	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	3 249,83	
C2400156	GLS	83,00	
C2400157	FERME FRANKY 2004 INC	626,61	

C2400158	DÉNEIGEMENT WL	98,09	
C2400159	SM EAU EXPERT	790,17	
C2400160	ENERGIES SONIC INC.	1 496,03	
C2400161	BCN ÉNERGIE INC	166,71	
C2400162	COMMUNICATION RF TECH INC.	946,52	
C2400163	ICIMEDIAS	553,74	
C2400164	POMPACTION INC.	533,12	
	TOTAL	206 341,63	14 056,09
	SOLDE À PAYER	192285,54	
	ENCAISSE	156047,00	

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

24-03-24

6.1.1 - Rapport des activités 2023

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma incendie, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le rapport annuel d'activités 2023 de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins tel que préparé par Pierre Morneau, directeur du service des incendies de ladite Régie.

ADOPTÉE

6.1.2 - Rapport financier 2023

Le rapport financier 2023 de la Régie des incendies est déposé au conseil municipal.

De plus, Jean-Guy Labbé informe le conseil municipal que le directeur incendie préparera un plan triennal d'immobilisations et qu'il fera une rencontre d'informations avec la Municipalité de Sainte-Rose sur le fonctionnement de la Régie.

25-03-24

6.1.3 - Location local - mâchoires de vie

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine fixe le tarif de location de la caserne incendie à 250\$ par mois dans l'éventualité où la Régie des incendies du secteur est des Etchemins utilise un espace à l'intérieur de la caserne de Sainte-Justine afin d'y abriter le mobile 45 de désincarcération ainsi que les équipements pour le sauvetage hors route (remorque).

ADOPTÉE

6.2 - Sécurité civile - Éclipse solaire

Le directeur général remet au conseil municipal un document d'information relatif à l'éclipse solaire.

Ce document sera également remis aux employés municipaux.

6.3 - Travaux rue Langevin et route 204

26-03-24

6.3.1 - Demande de soumissions publiques

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions publiques pour des travaux de réfection de la rue Langevin et de tronçons de la route 204 conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE les documents de soumission décrivant les conditions pertinentes à cet appel d'offres peuvent être obtenus sous format électronique sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et que l'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres;

QUE les offres devront être déposées au plus tard le 28 mars 2024 avant 11 h 00, à l'attention de monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier à l'adresse mentionnée aux documents. Les soumissions seront ouvertes publiquement par le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité ou une autre personne désignée, en présence de deux (2) témoins, immédiatement après l'heure limite pour le dépôt des soumissions et au même endroit soit, au 167, route 204, Sainte-Justine (Québec) G0R 1Y0;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine, à sa seule discrétion, et la Municipalité de Sainte-Justine ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

ADOPTÉE

27-03-24

6.3.2 - Acquisition de terrain

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat d'une parcelle de terrain du lot 3 915 644 du cadastre du Québec appartenant à Gestion Pouliot et Garon inc et ce, pour la somme de

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisée à signer le contrat à intervenir entre Gestion Pouliot et Garon inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

28-03-24

6.4 - Dérogation mineure / Catherine Cayouette et Mathieu Deblois

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Catherine Cayouette et Mathieu Deblois qui désirent construire une résidence avec une façade principale sur le mur latéral de la résidence comparativement à la norme prévue à l'article 6.2.6 du règlement de zonage no 76-07 qui stipule que la façade principale de tout bâtiment principal, visible ou partiellement visible de la route, doit être parallèle à la ligne de rue;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

29-03-24

6.5 - Assurances municipales

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité pour une prime totale de 60 210\$ plus taxes soit la somme de 65 628.90\$.

ADOPTÉE

30-03-24

6.6 - Location machineries lourdes

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation, pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et ce, selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres préparé à cet effet;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée avec la mention « Soumission location machineries lourdes » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0 jusqu'à 14 heures le 4 avril 2024 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de n'encourir aucune poursuite pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

6.7 - Propositions normes éoliennes - consultation

Le conseil est informé des nouvelles normes applicables aux éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC des Etchemins.

31-03-24

6.8 - Mesure d'accumulation des boues

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de services professionnels pour la mesure d'accumulation des boues dans les 4 étangs de l'usine d'épuration des eaux usées telle que déposée par Écho-Tech le 2 février 2024 pour la somme de 1 990\$ plus taxes.

ADOPTÉE

32-03-24

6.9 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 149 273 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Justine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

ADOPTÉE

6.10 - Location Centre civique

Le conseil est informé que la garderie qui s'établira dans un local du Centre civique ouvrira ses portes à compter du 1er avril prochain.

Ce projet pilote sera d'une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement.

6.11 - Location - Local Caisse

Le local loué à Érablière JaDor est libre depuis la semaine dernière.

Une publicité sera donc effectuée à cet effet dans le Langevinette.

33-03-24

6.12 - Travaux de pavage

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise des travaux de pavage sur une portion de 141 mètres de la rue Gatién-Lapointe à même le montant prévue à cet effet au budget 2024 pour les travaux de pavage.

ADOPTÉE

6.13 - Réclamation Julie Larochelle

Cette lettre de réclamation effectuée par l'assureur de Julie Larochelle a été transférée à la Mutuelle des municipalités du Québec.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au salon de la Famille, le terrain de pétanque, le parc , le

PSPS, la location à l'École des Appalaches, le brunch de Pâques, le camp de jour et l'Assemblée générale annuelle du 28 mars.

34-03-24

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de services déposée par monsieur Daniel Lemay, ingénieur et directeur adjoint chez Forensique Génie civil, pour la production de plans signés et scellés par un ingénieur pour la réalisation d'une méthode de réparation des arches en bois de la toiture de la section de la patinoire du Centre sportif Claude-Bédard et ce, selon l'offre de services datée du 28 février 2024.

ADOPTÉE

35-03-24

7.3 - Responsabilités des conseillers

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme les membres du conseil municipal aux postes suivants :

Christian Chabot : Maire, Comité consultatif d'urbanisme, MRC des Etchemins, Comité santé et sécurité au travail, Sécurité civile, Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles, Fonds d'investissement, Comité Rues Principales et Régie des incendies (substitut).

Marcel Tanguay : Œuvre des loisirs, immeubles, Comité santé et sécurité au travail.

André Ferland : Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Comité santé et sécurité au travail, Régie inter des déchets de CJLLR et Régie inter des Etchemins.

Jean-Guy Labbé: Fonds d'Investissement, Bibliothèque Roch-Carrier, Régie des Incendies et OMH Beauce-Etchemins.

Réjean Labonté : Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles et substitut aux régies intermunicipales.

Doris Gilbert : Comité consultatif d'urbanisme, Fonds d'Investissement, Comité Rues Principales et Sécurité civile.

Linda Gosselin : Mairesse suppléante, substitut à la MRC des Etchemins, Œuvre des loisirs, Comité culturel, Immeubles et Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

36-03-24

7.4 - Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine nomme, au sein du comité consultatif d'urbanisme , les personnes suivantes:

M. Christian Chabot, maire

M. Doris Gilbert, conseiller

Mme Linda Gosselin, conseillère

M. Frédérick Lapointe, inspecteur municipal

M. Camille Gosselin, homme d'affaires

M. Marcel Morissette, contribuable

M. Dany Turcotte, contribuable

QUE le mandat de ces membres du comité consultatif d'urbanisme sera d'une durée de 2 ans et se terminera le 2e mercredi de janvier 2026.

ADOPTÉE

7.5 - École Fleurs-de-Soleil

Il n'y a aucun développement dans ce dossier.

37-03-24

7.6 - Règlement de modification no 228-24 au règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2022 et que ce règlement est entré en vigueur le 12 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit conseil municipal désire adopter un règlement de modification au règlement no 210-22 dans le but d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 1er février 2024;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le règlement no 228-24 visant à modifier le Règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ce, de la façon suivante:

ARTICLE 1 : Le présent règlement porte le titre de "Règlement no 228-24 visant à modifier le Règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ARTICLE 2 : Le but du présent règlement est de modifier le Règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ARTICLE 3. Le règlement numéro 210-22 intitulé « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1 À l'article 2.1.28, remplacer le 3^e tiret par : « Le demandeur ou l'artificier est responsable du lieu d'artifice. »

3.2 À l'article 4.1, remplacer le texte par le suivant : « Le présent chapitre s'applique à tout système d'alarme anti-intrusion, incluant les nouveaux systèmes et ceux déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement. »

3.3 À l'article 5.1.7, remplacer le chiffre « 30 » par « 6 ».

3.4 Ajouter l'article 7.2.15 comme suit :

ARTICLE 7.2.15 CIRCULATION – DÉRAPAGE

Avoir fait déraper un véhicule sur un chemin public ou sur un terrain où le public est autorisé à circuler (n/a si conduite normal d'un véhicule). Amende : 100 \$ »

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier

Christian Chabot, maire

7.7 - Éco-centre

38-03-24

7.7.1 - Entente intermunicipale

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer à l'entente proposée par la MRC des Etchemins afin de permettre à toutes les municipalités de la MRC d'avoir un accès à un écocentre et ce, en permettant l'accès à son écocentre de Sainte-Justine;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer cette entente relative à l'utilisation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

39-03-24

7.7.2 - Services sanitaires D.F. de Beauce

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre déposée par Nicolas Gaudreau de Services sanitaires D.F. de Beauce en date du 6 mars 2024 pour la location, le transport et la disposition de matériaux secs par conteneur pour l'Éco-centre de Sainte-Justine pour l'année 2024.

ADOPTÉE

40-03-24

7.8 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine annule le processus de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes et ce, en raison du fait que des ententes ont été conclues avec les propriétaires concernés.

ADOPTÉE

41-03-24

7.9 - Congrès ADMQ 2024

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE

7.10 - MRC des Etchemins / Nos milieux de vie en action

La tournée 2024 de la 3e édition "Nos milieux de vie en action en Chaudière-Appalaches" aura lieu le 7 juin prochain dans la MRC des Appalaches.

7.11 - GOnet / statistiques d'utilisation 2023

Le conseil est informé des statistiques relatives à l'utilisation de GOnet version publique pour l'année 2023.

7.12 - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Le nouveau membre du conseil, monsieur Doris Gilbert, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

42-03-24

7.13 - Projet Frigo communautaire

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition de la Chambre de Commerce de Sainte-Justine pour l'installation d'un Frigo communautaire près de la Bibliothèque Roch-Carrier et ce, à titre de projet pilote pour l'année 2024;

QUE ledit conseil municipal accepte également que les employés municipaux effectuent les travaux de construction de l'abri pour ce Frigo communautaire à condition que les matériaux soient fournis par la Chambre de Commerce.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été remise aux membres du conseil municipal.

8.2 - Centre de services scolaire Beauce-Etchemin

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin remet au conseil municipal le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles dans le cadre de la consultation de ce plan triennal 2024-2027.

8.3 - Sûreté du Québec

Ce communiqué de Martin Poulin, directeur par intérim du Centre de services de Saint-Georges, vise à inviter les municipalités à soumettre leurs priorités dans le cadre de la cueillette des priorités locales des municipalités pour 2024-2025 et ce, d'ici le 15 mars 2024.

43-03-24

8.4 - Tour de Beauce 2024

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le Tour de Beauce à circuler sur les chemins municipaux le 13 juin 2024 dans le cadre de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne;

QUE ledit conseil municipal désigne Frédérick Lapointe pour appuyer cet

organisme pour la sécurité du parcours.

ADOPTÉE

44-03-24

8.5 - Journée internationale contre l'homophobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de proclamer le 17 mai "JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE" et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

45-03-24

8.6 - Réseau des lesbiennes du Québec

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine tient à souligner la Journée de la Visibilité Lesbienne (JVL) qui est célébrée annuellement le 26 avril et qui se déroule cette année sous le thème "Habiter l'espace".

ADOPTÉE

8.7 - Muni-Express

Le directeur général remet aux membres du conseil le Muni-Express portant sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

Cette nouvelle loi s'inscrit dans un contexte de pénurie de logements au Québec.

8.8 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de mars est remis aux membres du conseil.

46-03-24

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité:

QUE la présente séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire